

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 81-1129/PR/SG complétant de n° 79-0513/PR/SG du 9 mai 1979 fixant la la composition de la commission des Marchées.

n° 81-1129/PR/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
30 août 1981

Numéro JO
n° 16 du 16/08/1981

Date du numéro
16 août 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement: Vu les lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° LR/77-008 du 30 juin 1977

Vu l'arrêté n° 79-0513/PR/SG du 9 mai 1979 fixant la composition de la Commission des Marchés : Vu la loi n° 1377AN/SG de 16 septembre 1980 portant création d'une direc-d' une direction de la Planification

Vu le décret n°80-127/PRdu 30 octobre 1980 sur le fonctionnement et l'organisation de la direction de ta Planification;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— L'arrêté n° 79-0513/PR/SG du 9 mai 1979 5 susvisée est complété comme suit: apres: «Le directeur de l'Office des Postes et Télécommunications ou son représentant, membre. » Ajouter: «Le directeur de la Planification ou son représentant, membre. Le reste sans changement.

Art. 2

Le Présent arrêté 'sera enregistré et publié partout ou besoin sera.